

pense pour le passé et un encouragement pour continuer à mettre toujours les droits de Dieu au-dessus des lois humaines, et à défendre la royauté sociale du Christ au prix de leur tranquillité, de leurs biens et de leur vie.

— — — — —
DON ALESSANDRO.

LA MUSIQUE RELIGIEUSE DE DEMAIN

— — — — —

INSTANTANE D'UNE CONVERSATION ENTRE MAITRE ET ELEVE

— — — — —

Ier ARTICLE

Cette étude a paru d'abord dans *La Presse*. Révée et retouchée par l'auteur, M. J.-P. Thibault, organiste de Saint-Joseph à Montréal, nos lecteurs aimeront à la lire attentivement et à la conserver.

N. D. L. R.

— — — — —

MON cher professeur, les circonstances sont contre moi ; j'étudiais la composition musicale dans le but d'écrire pour l'Eglise, et voilà qu'elle ne veut plus que du plain-chant.

— Ah ! rien que cela ! et d'ailleurs, vous croyez ?

— Mais oui ; n'avez-vous pas vu dans les journaux que le pape ?...

— Oui, et c'est ce qui me permet de vous dire : persévérez, un nouveau champ s'ouvre au talent.

— Je ne comprends pas.

— Alors, écoutez. Vous vous trompez fort si vous êtes d'opinion que bientôt, de par des décrets supérieurs, on n'ouïra plus que des psalmodies grégoriennes, des chœurs à l'unisson dans nos églises catholiques. Ce que Rome désire, c'est qu'il y ait moins de ressemblance entre les chants religieux que l'on entend couramment dans le service du culte et ceux des salles de concert, c'est que l'église ne soit plus une succursale du théâtre.

Vous croyez que le terme est un peu fort.